

Préfecture de la Seine-Saint-Denis
- Direction Territoriale
de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse

Département de la Seine-Saint-Denis
- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Service de l'Aide Sociale à l'Enfance

N° enregistrement État :

N° enregistrement Département :

ARRETE

PORTANT PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DE LA QUALITE DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DU E)
DE L'ARTICLE L. 313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES POUR LES
ANNEES 2023 A 2027, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L. 312-8 ET D. 312-204 DU
MEME CODE

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L222-5, L. 312-1,
L. 312-8, L.313-3 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la
qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, modifié par le décret
n° 2022-695 du 26 avril 2022 ;

Vu les articles 375 et suivants du Code civil ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts
de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil
départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1er juillet 2021 donnant
délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition de la directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRETENT

ARTICLE PREMIER. - La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au e) de l'article L. 313-3 du même code est portée en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2. - Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

ARTICLE 4. - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux services concernés.

ARTICLE 5. – La directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le secrétaire général de la préfecture, le directeur général des services du Département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin d'Informations Administratives des Services de l'Etat* et sur le site internet du Département.

Fait à Bobigny, le **10 MAI 2023**

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation :

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Le directeur général des services du
Département,

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Jacques WITKOWSKI

Olivier Veber

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu
exécutoire, le

Marie LABURTHE
Cheffe de service adjointe
Service ASE-secteur accueil



Marie LABURTHE
Cheffe de service adjointe
Service ASE-secteur accueil



Marie LABURTHE
Cheffe de service adjointe
Service ASE-secteur accueil



Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis et par l'autorité compétente de l'Etat (établissements et services relevant du e) de l'article L313-3 du CASF)

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	3 ^{ème} trimestre	Association Education Populaire Concorde (AEPIC)	930000997	Foyer Marie Foilaine Desolneux A COUBRON	930013339
		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
2024	1 ^{er} trimestre	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		SOS Insertion et Alternatives	750044513	La Fabrique de Mouvement	930012059
2025	1 ^{er} trimestre	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} trimestre	Association « vers la vie éducation des jeunes » (AVVEJ)	780803961	Le Prélude, établissement d'accueil mère-enfant	930032792
		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
2027	1 ^{er} trimestre	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		La Sauvegarde 93	930703855	Service d'Accueil d'Urgence et d'orientation, La	930815691

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230510-2023_188-AR



				Courneuve	
	Association Education Populaire Concorde (AEPC)	930000997		MECS Chevreul	930704556
	Association Education Populaire Concorde (AEPC)	930000997		MECS Gagny (rue Aristide Briand et avenue sainte clotilde)	930013289 930812284
	Association Jean Cotxet	750720351		Service Investigation Orientation Educative : SIOAE 93 (AEMO et AEMO intensive)	930004056
	Association « vers la vie éducation des jeunes » (AVVEJ)	780803961		SIE et SAEMO 93 (AEMO et AEMO intensive)	930815360
	La Sauvegarde 93	930703855		AEMO et AEMO intensive SIOAE Gagny SIOAE Bobigny SIOAE La Courneuve SIOAE Stains SIOAE Saint Ouen SIOAE Neuilly s/Marne SIOAE Noisy Le Sec SIOAE Aulnay Sous-Bois	930813761 930813746 930813712 930813738 930704135 930704440 930813753 930813720